

CONDITIONS DE BANQUE 2019 APPLICABLES À LA CLIENTÈLE DES ENTREPRISES ET ONG

(Tarifs en vigueur au 1/9/2019 • Taux de Base Bancaire (TBB) : 10,75% HT depuis le 01/02/2009)

I- CONDITIONS GÉNÉRALES DU COMPTE

1.1 Conditions d'ouverture de compte		
1.1.1	Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)	
1.1.1.1	Dépôt à terme société, ONG et Associations	Gratuit
1.1.1.2	Compte d'instruments financiers (Société) - à décliner par type d'instrument	Gratuit
1.1.1.3	Compte courant	Gratuit
1.1.1.4	Dépôts initiaux pour les ouvertures de comptes	Aucun
1.1.1.5	Autres types de comptes	Gratuit
1.1.1.6	Assurance décès accidentel associé au compte courant	Non applicable
1.2 Conditions de Clôture de compte		
1.2.1	Dépôts à terme société, ONG et Associations	Gratuit
1.2.2	Compte d'instruments financiers (Société) - à décliner par type d'instrument	Gratuit
1.2.3	Compte courant (Société et Entreprise individuelle)	Gratuit
1.2.4	Lettre de clôture juridique	Gratuit
1.2.5	Autres types de clôture de comptes	Gratuit

II- SERVICES RATTACHÉS AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE

2.1 Gestion de comptes

2.1.1	Conditions débitrices et frais	
2.1.1.1	Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	TBB + marge
2.1.1.2	Commission de plus fort découvert	0,1%/trimestre
2.1.1.3	Commission de mouvement au débit sur compte courant	0,03%
2.1.1.4	Commission de dépassement sur compte autorisé :	
	- Entreprise du Retail	Taux standard + 10 000
	- Entreprise du Corporate	Taux standard + 20 000
2.1.1.5	Commission de dépassement sur compte non autorisé :	
	- Entreprise du Retail	taux standard + 10 000
	- Entreprise du Corporate	Taux standard + 20 000
2.1.1.6	Frais de tenue de compte (tarif mensuel) :	
	- Société SA et SARL	18 000
	- Entreprise Individuelle et ONG	10 000
2.1.1.7	Arrêté de compte	Trimestriel
2.1.2	Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	Gratuit
2.1.2.1	Relevés de compte	Gratuit
2.1.2.2	Mensuel	Gratuit
2.1.2.3	A la demande (mois en cours)	2 000 F/page
2.1.2.4	Autre période (tarif par mois)	2 000 F/page
2.1.3	Attestations bancaires	
2.1.3.1	Attestation de solde	13 500
2.1.3.2	Attestation de redevance/non redevance	25 000
2.1.3.3	Autres types d'attestations bancaires :	
	- Commissaires aux comptes	60 000
	- Référence financière pour obtention de marché/par attestation	30 000
2.1.3.4	Attestation simple	13 500
2.1.4	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte	100
2.1.5	Frais pour procuration	5 000 F/procuration saisie
2.1.6	Conditions créditrices	
2.1.6.1	Produits d'épargne :	
	- PEA	3,5% plafonné à 10 000 000
	- PEL	4,5% plafonné à 50 000 000
2.1.6.2	Autres dépôts	3,5% plafonné à 10 000 000
2.1.6.3	Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et compte à terme	Min 3,5%
2.1.6.4	Autres types de conditions créditrices	Négociable
2.1.6.5	Pénalité pour diminution ou remboursement anticipé DAT	Taux du DAT minoré de 2%
2.2 Moyens de paiement		
2.2.1	Chèques	
2.2.1.1	Délivrance de chéquier	Gratuit
2.2.1.1.1	Chèques barrés non endossables	Gratuit
2.2.1.1.2	Lettre-chèques	Sur devis
2.2.1.1.3	Chèques de banque sur place :	
	- Entreprise du Retail	20 000
	- Entreprise du Corporate	30 000
2.2.1.1.4	Chèques de banque UEMOA	0,10%, min 8 000, max 25 000
2.2.1.1.5	Chèques de banque sur compte en Euro :	
	- Frais de dossier	12 000
	- Commission de transfert	1,5% min 10 000
	- Frais SWIFT	8 000
	- Autorisation change FINEX (tout virement >500 000)	5 000
	- TTHU 0,60%	
	- Port de lettre	1 500
2.2.1.1.6	Chèque de guichet	Sur compte courant (entreprise individuelle)* : 2 500

*À l'exception des nouveaux comptes sur une durée max de 2 mois

2.2.1.2	Certification de chèque	12 000
2.2.1.3	Frais pour annulation de chèque de banque	10 000
2.2.1.4	Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	12 000 F/chèque / 30 000 F/chéquier
2.2.1.5	Renouvellement d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	12 000 F/chèque / 30 000 F/chéquier
2.2.1.6	Frais de destruction de chéquier :	
	- Frais de garde	5 000/mois passé un délai de 3 mois
	- Frais de destruction (après 6 mois)	15 000
2.2.1.7	Frais de rejet payé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions :	
	- Frais d'incident de paiement (à l'émetteur)	35 000
	- Impayé chèque issu d'une remise (au bénéficiaire)	10 000
2.2.1.8	Forfait chèque impayé < à montant X FCFA (montant à préciser) :	
	- Frais d'incident de paiement (à l'émetteur)	35 000
	- Impayé chèque issu d'une remise (au bénéficiaire)	10 000
2.2.1.9	Expédition de chéquier à domicile (sous pli simple)	Non applicable
2.2.1.10	Expédition de chéquier à domicile (sous pli recommandé) si à l'étranger	En fonction des frais d'envoi (à la charge du client)
2.2.1.11	Frais sur chèques impayés	35 000
2.2.1.12	Assurance perte et vol de moyens de paiement	Non applicable
2.2.1.13	Encaissement de chèques	
2.2.1.13.1	Encaissement de chèques dans l'UEMOA	Gratuit
2.2.1.13.2	Encaissement de chèques hors UEMOA :	
	- Encaissement	12 000
	- Frais d'envoi	min 30 000
	- Commission de change éventuelle	0,15%
2.2.2	Cartes bancaires	
2.2.2.1	Renouvellement/Cotisation annuelle	Les entreprises ne peuvent pas disposer de carte sésame (GIM-UEMOA)
2.2.2.1.1	Carte interbancaire (nationale ou UEMOA) - carte sésame	Non applicable
2.2.2.1.1.1	Coût des retraits aux GAB/DAB de la banque du client	Néant
2.2.2.1.1.2	Coût des retraits aux GAB des confrères de la zone UEMOA	Néant
2.2.2.1.1.3	Consultation de solde	Néant
2.2.2.1.1.4	Mini relevé	Néant
2.2.2.1.1.5	Frais de gestion mensuels	Néant
2.2.2.1.1.6	Frais annuels	Néant
2.2.2.1.2	Carte interbancaire internationale (avec VISA, MASTERCARD, etc.) :	
	- VISA BLEUE	24 000
	- VISA ELITE	50 000
	- VISA PRÉPAYÉE VERTE	10 909 (sur 2 ans)
	- LIBCARD	9 090 (sur 2 ans)
2.2.2.2	Délivrance de carte additionnelle (à décliner par type)	Cf. frais annuels carte interbancaire internationale
2.2.2.3	Confection de carte en urgence	Cf. frais annuels carte interbancaire internationale
2.2.2.4	Frais de reconfection de carte	Cf. frais annuels carte interbancaire internationale
2.2.2.5	Réédition du code confidentiel :	
	- VISA PRÉPAYÉE VERTE et LIBCARD	1 818
	- Autres cartes BOA	4 545
2.2.2.6	Demande d'autorisation pour dépassement de plafond :	
	- VISA BLEUE	10 000
	- VISA ELITE	20 000
2.2.2.7	Opposition carte	
2.2.2.7.1	Par le client : perte ou vol :	
	- VISA PRÉPAYÉE VERTE et LIBCARD	2 000
	- Autres Cartes BOA	10 000
2.2.2.7.2	Par la banque : usage abusif (Société) :	
	- VISA PRÉPAYÉE VERTE et LIBCARD	2 000
	- Autres Cartes BOA	10 000
2.2.2.8	Frais de non restitution de carte en opposition/usage abusif	Gratuit
2.2.2.9	Frais de garde /destruction de carte :	
	- Frais de garde	5 000 F/mois passé un délai de 3 mois
	- Frais de destruction (après 6 mois)	15 000
2.2.2.10	Modification de contrat (carte, plafond, ...) :	
	- VISA BLEUE	10 000
	- VISA ELITE	20 000
2.2.2.11	Ouverture de dossier de fraude	Gratuit
2.2.2.12	Frais de gestion des cartes (à décliner par type de carte) :	
	- LIBCARD	454 F/mois
	- Autres cartes BOA	Gratuit
2.2.2.13	Prestations Services monétiques (consultation/édition de solde ; consultation/édition de solde d'historique) - uniquement pour les cartes prépayées	Gratuit

CONDITIONS DE BANQUE 2019 APPLICABLES À LA CLIENTÈLE DES ENTREPRISES ET ONG

(Tarifs en vigueur au 1/9/2019 • Taux de Base Bancaire (TBB) : 10,75% HT depuis le 01/02/2009)

2.2.2.13.1	Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets	Gratuit
2.2.2.13.1.1	Distributeurs Automatiques de Billets de la banque du client	Gratuit
2.2.2.13.1.2	Distributeurs Automatiques de Billets autres banques locales (GIM UEMOA)	500
2.2.2.13.1.3	Retrait Distributeurs Automatiques de Billets UEMOA :	
	- Réseau BOA	295
	- Hors réseau BOA	500
	- LIBCARD	2% (montant de retrait min 1 500)
2.2.2.13.1.4	Distributeurs Automatiques de Billets Hors zone UEMOA :	
	- Réseau BOA	295
	- International hors réseau BOA	2,5% + 2 273
	- LIBCARD	2% (montant de retrait min 1 500)
2.2.2.13.2	Services accessibles via les GAB/ DAB	
2.2.2.13.2.1	Consultation/édition de solde dans la banque du client	Gratuit
2.2.2.13.2.2	Consultation/édition d'historique de Solde	Gratuit
2.2.2.14	Paiements	
2.2.2.14.1	Dans la zone UEMOA	Gratuit
2.2.2.14.2	Hors zone UEMOA :	
	- LIBCARD	1% (montant min 1 000)
	- Autres cartes VISA BOA	2,5% + 2 273
2.2.3	Virements et Prélèvements	
2.2.3.1	Virements	
2.2.3.1.1	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)	Gratuit
2.2.3.1.2	Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA)	7 000
2.2.3.1.3	Virement entre agence en faveur d'un tiers	Gratuit
2.2.3.1.4	Virement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)	
	* Virement émis BOA CI vers AUTRES BOA (espace UEMOA) :	
	- RTGS	20 000
	- SICA	10 000
	* Frais fixes :	
	- Frais de dossier	6 000
	- Frais de SWIFT	3 800
	- Port de lettre	1 500
	* Virement émis hors Réseau BOA (espace UEMOA) :	
	- RTGS	30 000
	- SICA	10 000
	* Frais fixes :	
	- Frais de dossier	6 000
	- Frais de SWIFT	3 800
	- Port de lettre	1 500
2.2.3.1.5	Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux reçus	Gratuit
2.2.3.1.6	Mise en place de virement permanent local ou autre	
2.2.3.1.6.1	Ouverture de dossier	Gratuit
2.2.3.1.6.2	Exécution de l'opération :	
	- BOA	Gratuit
	- Confrère (CIV)	10 000
2.2.3.1.7	Remise de virement (support télétransmission)	Gratuit
2.2.3.1.8	Mise à disposition de fonds	
	* Mise à disposition	
	- Domestique :	
	• Emission	20 000
	• Réception	Gratuit
	- Internationale :	
	• Emission	cf virement UEMOA
	• Réception/client	Gratuit
	• Réception/non client	5 000
2.2.3.2	Prélèvements	
2.2.3.2.1	Mise en place de l'autorisation de prélèvement	
2.2.3.2.1.1	Ouverture de dossier	Gratuit
2.2.3.2.1.2	Exécution de l'opération :	
	- BOA	Gratuit
	- Confrère (CIV)	10 000
2.2.3.2.2	Frais d'opposition sur avis de prélèvement	Gratuit
2.2.3.2.3	Emission de prélèvement par une entreprise	Gratuit
2.2.3.2.4	Paiement d'un prélèvement	Gratuit
2.2.3.2.5	Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)	Gratuit
2.2.3.2.6	Frais de prélèvement impayé (sans provision)	10 000
2.2.3.2.7	Rejet de prélèvement à l'initiative du client	10 000
2.2.3.3	Virement de masse (en local)	10 000 F/opération
2.2.3.3	Effets de commerce	
2.2.3.3.1	Frais sur paiement d'effets	Gratuit

2.2.3.3.2	Effet à l'encaissement	5 000
2.2.3.3.3	Effet à l'escompte :	
	- Commission de bordereau	0,25%
	- Commission d'endos	Gratuit
	- Commission de manipulation	7 000
	- Intérêt	13,5%
	- Frais de protêt	10 000
	- Frais de prorogation d'échéance	10 000

III- SERVICES BANCAIRES

3.1 Dates de valeurs appliquées¹

3.1.1	Virements reçus	Crédit au plus tard le premier jour ouvré suivant celui de la réception du virement
3.1.2	Remise de chèque	1 jour pour les chèques BOA
3.1.3	Remise de chèque confrère	JJ+2
3.1.4	Remise d'effets à l'escompte	Décompte du jour de la remise, crédit valeur premier jour ouvré suivant celui de la remise
3.1.5	Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de chèques	Débit le premier jour ouvré précédant celui du paiement ou de l'exécution de l'opération
3.1.5	Versement et retrait d'espèce	Crédit et débit le jour de l'opération
3.1.6	Livrets d'épargne	Crédit, le premier jour de la quinzaine, suivant le jour du versement et débit le premier jour de la quinzaine précédant le retrait

3.2 Frais liés aux services bancaires

3.2.1	Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	Gratuit
3.2.2	Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet	Gratuit
3.2.3	Emission chèque de banque en F CFA	12 000
3.2.4	Emission chèque de banque en autre devises :	
	- Commission de transfert	1,5%
	- Dossier	6 000
	- TTHU 0,60%	
	- Port de lettre	1 500
	- Autorisation FINEX	5 000
	- SWIFT	10 000
3.2.5	Rejet de chèque	35 000
3.2.6	Demande d'opposition	12 000 F/chèque / 30 000 F/chéquier
3.2.7	Incident sur compte (ATD, Saisie-arrêt)	50 000
3.2.8	Protêt	Au réel
3.2.9	Frais de circularisation	60 000
3.2.10	Changement de signature	Gratuit
3.2.11	Modification d'intitulé de compte	Gratuit
3.2.12	Changement d'adresse	Gratuit
3.2.13	Changement de garde de titre	0,25% de la valeur du portefeuille/an
3.2.14	Frais de nantissement :	
	- Enregistrement	Au réel
	- Inscription	Au réel
3.2.15	Frais de saisie attribution (ATD)	50 000
3.2.16	Frais de reclassement	Gratuit
3.2.17	Autres types de services bancaires	Non applicable

(1) Prescriptions de l'article 30 de la décision n° 397/12/2010 portant règles, instruments et procédures de mise en œuvre de la politique de la monnaie et du crédit de la BCEAO

IV- SERVICES BANQUE A DISTANCE

4.1	Avis de débit et de crédit par voie électronique	Gratuit
4.2	Gestion internet, téléphone mobile (par type de produit adossé)	
	- BOAWeb (internet banking)	10 000 F/mois
	- B-SMS/B-PHONE (sms et phone banking)	Gratuit
	- MyBOA (mobile banking)	Gratuit*
	* Facturation des nouvelles fonctionnalités de MyBOA	Nous consulter
4.3	Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet et internet mobile (seuls les coûts sont à la charge du client)	Cf rubrique 4.2
4.4	Autres types de services banque à distance	
	- Transmission quotidienne des relevés de compte par SWIFT MT 940	25 000
	- Bulkpayment	Gratuit*
	- MTN Bank agent	Gratuit*

*Les frais sur transaction sont prélevés en fonction des tarifs appliqués par l'opérateur de téléphonie mobile

V- GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT

5.1	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	Gratuit
5.2	Frais de mainlevée d'opposition Banque Centrale	Gratuit
5.3	Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)	12 000 + frais postaux
5.4	Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)	12 000 + frais postaux
5.5	Lettre de déclaration à la CIP	15 000

CONDITIONS DE BANQUE 2019 APPLICABLES À LA CLIENTÈLE DES ENTREPRISES ET ONG

(Tarifs en vigueur au 1/9/2019 • Taux de Base Bancaire (TBB) : 10,75% HT depuis le 01/02/2009)

5.6	Frais de rejet suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	35 000
5.8	Certificat de non-paiement	Gratuit
5.9	Autres types de frais de gestion des incidents de paiement	Non applicable

VI- OPÉRATIONS SUR TITRES

6.1	Commission de conservation	0,25% de la valeur du portefeuille/an
6.2	Commission sur dénouement opération (actions et obligations) :	
	- Action 1,4% de la valeur du montant de l'opération	
	- Obligations et bons	0,11% du montant de l'opération de soumission
6.3	Epargne salariale (Plan Epargne Entreprise)	Nous consulter
6.4	Souscription de bons de caisse émis par la banque	Inexistant
6.5	Relevé mensuel	Gratuit
6.6	Relevé de titres à la demande	Gratuit
6.7	Autres types d'opérations sur titres	Inexistant
6.7.1	Commission de transfert de titres	0,1% de la valeur du portefeuille (minimum 10 000 par ligne + frais DC/BR)
6.7.2	Commission de nantissement de titres	10 000 + frais du DC/BR

VII- OPÉRATIONS DE CHANGE

7.1	Achat et vente de billets de banque (commission manipulation achat et vente)	
	- Vente de billets de banque en Euros :	
	• Client BOA	Max 2%
	• Non client	Max 2%
	• Traitement autorisation FINEX	2 000
	• Virement	5 000
	- Vente de billets de banque autres devises :	
	• Client BOA	4%
	• Non client	5%
7.2	Achat et vente de chèques de voyage en Euro (commission à prévoir) (les chèques de voyage ne sont plus commercialisés)	Service inexistant
7.3	Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir) Service inexistant (les chèques de voyage ne sont plus commercialisés)	
7.4	Autres types d'opération de change	Non applicable

VIII- OPÉRATIONS DE CRÉDIT

8.1	Crédit de trésorerie (taux d'intérêt à déterminer par rapport au TBB + Marge)	
8.1.1	Découvert en compte convenu ou non formalisé (MTD + Marge)	TBB + 2,75%
8.1.2	Découvert en compte convenu et formalisé (MTD + Marge)	TBB + 2,75%
8.1.3	Crédits à court terme (MTD + Marge)	TBB + 2,75%
8.1.4	Autres crédits à court terme (MTD + Marge)	TBB + 2,75%
8.1.5	Autres crédits à moyen et long termes (MTD + Marge)	TBB + 2,75%
8.1.6	Crédit-bail	Mobilier : Non commercialisé Immobilier : Non commercialisé
8.1.7	Financement en devises	Non applicable
8.1.8	Crédit de mobilisation de créances nées sur l'étranger	Non applicable
8.1.9	Autres financements en devises	Non applicable
8.1.10	Escompte d'effets de commerce (par type d'effet) :	
	- Agios	13,5%
	- Commission de bordereau	0,25%
	- Commission de manipulation	7 000
8.1.11	Facilités de caisse et avances (types à définir)	TBB + 2,75%
8.1.12	Frais de forçage des impayés pour SARL, SA	7 500
8.1.13	Frais de forçage des impayés pour entreprise individuelle	5 000
8.1.14	Frais de dossier à la mise en place	0,75% min 20 000
8.1.15	Frais de dossier de renouvellement/réaménagement/consolidation	Nous consulter
8.1.16	Intérêt de retard	Taux du crédit + 2%
8.2	Crédits par signature	
8.2.1	Caution sur marchés :	
	- Frais de dossier	30 000
	- Commission trimestrielle	4% l'an par trim indivisible min 20 000
8.2.2	Cautions fiscales et douanières :	
	- Frais de dossier	30 000
	- Commission trimestrielle	4% l'an par trim indivisible min 20 000
8.2.3	Aval de traites :	
	- Frais de dossier	30 000
	- Commission trimestrielle	4% l'an par trim indivisible min 20 000
8.2.4	Obligations cautionnées :	
	- Frais de dossier	30 000
	- Commission trimestrielle	4% l'an par trim indivisible min 20 000
8.2.5	Autres cautions et avals :	
	- Frais de dossier	30 000
	- Commission trimestrielle	4% l'an par trim indivisible min 20 000

8.2.6	Frais de tirage d'état de caution	25 000
8.3	Opérations connexes aux opérations de crédits	
8.3.1	Mainlevée hypothèque partielle ou totale (hors frais notariés et d'enregistrement)	Au réel
8.3.2	Avenant sur contrat prêt	15 000
8.3.3	Modification simple (date d'échéance, n° de compte ou périodicité)	Gratuit
8.3.4	Modification des taux avec réédition du tableau d'amortissement	2 000 F/page
8.3.5	Autres modifications nécessitant une rédaction d'acte	15 000
8.3.6	Demande de décompte	Gratuit
8.3.7	Demande d'édition de tableau d'amortissement	Réédition : 2 000 F/page
8.3.8	Frais d'échéance impayée (selon périodicité)	5 000
8.3.9	Frais de dossier avenant ou prorogation/modification de caution :	
	- Frais de dossier	30 000
	- Commission trimestrielle	4% l'an par trimestre indivisible min 20 000
8.3.10	Frais et commissions d'escompte	Cf effet de commerce 2.2.3.3.3
8.3.10	Frais d'études des dossiers de prêt	Gratuit

IX- OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

9.1	Encaissement chèque et effet en devises	
9.1.1	Encaissement chèque en Euro :	
	- Commission d'encaissement	12 000
	- Frais d'envoi	Min 30 000
9.1.2	Provisions pour retour de chèques sur effets impayés :	
	- Commission d'encaissement	12 000
	- Frais d'envoi	Min 30 000
9.1.3	Provision pour retour chèque impayé :	
	- Commission d'encaissement	12 000
	- Frais d'envoi	Min 30 000
9.1.4	Avis de sort/SWIFT	10 000
9.2	Emission de chèques et effets en devises	
9.2.1	Emission de chèque Euro	Cf 2.2.1.1.5
9.2.2	Emission de chèque en autres devises	Non applicable
9.3	Encaissement chèques et effets libres reçus de l'étranger ou de la zone UEMOA :	
	• Chèques reçus par la compensation régionale	Gratuit
	- Frais fixe d'impayés	Commission d'impayés : 12 000
	- Frais d'envoi	min 30 000
	- SWIFT	8 000
9.4	Transferts	
9.4.1	Transferts zone UEMOA	
	• Virement émis BOA CI vers AUTRES BOA (espace UEMOA) :	
	- RTGS	20 000
	- SICA	10 000
	• Frais fixes :	
	- Frais de dossier	6 000
	- Frais de SWIFT	3 800
	- Port de lettre	1 500
	• Virement émis hors Réseau BOA (espace UEMOA) :	
	- RTGS	30 000
	- SICA	10 000
	• Frais fixes :	
	- Frais de dossier	6 000
	- Frais de SWIFT	3 800
	- Port de lettre	1 500
9.4.2	Transferts hors UEMOA avec change en autres devises :	
	• Virement hors UEMOA	
	- Commission de transfert	1,5% min 10 000
	- Frais de dossier	12 000
	- Frais SWIFT	10 000
	- Autorisation FINEX	5 000
	- Port de lettre	1 500
	- TTHU	0,60%
	- Commission de change	0,15% min 5 000
	• Si « OUR »	
	- Commission de transfert correspondant COMTRCOR	30 000
9.4.3	Transfert hors UEMOA sans change :	
	• Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT sans change)	
	- Commission de transfert	1,5% min 10 000
	- Frais de dossier	12 000
	- Frais SWIFT	10 000
	- Autorisation FINEX	5 000
	- Port de lettre	1 500
	- TTHU	0,60%
	- Commission de change	Gratuit

CONDITIONS DE BANQUE 2019 APPLICABLES À LA CLIENTÈLE DES ENTREPRISES ET ONG

(Tarifs en vigueur au 1/9/2019 • Taux de Base Bancaire (TBB) : 10,75% HT depuis le 01/02/2009)

	• Si « OUR »	
	- Commission de transfert correspondant COMTRCOR	30 000
9.4.4	Commission sur virement permanent non exécuté (défaut de provision)	2 000
9.4.5	Commission d'annulation de transfert	5 000
9.5	Opérations documentaires	
9.5.1	Remise documentaire import :	
	*Commission de dossier	20 000
	* Commission de transfert :	
	- Côte d'Ivoire	15 000
	- UEMOA	0,25% min 35 000
	*Hors UEMOA	1,5% min 35 000
	- Commission de change éventuelle	0,15% min 5 000
	- Frais de SWIFT	16 000
	- TTHU	0,60%
	- Port de lettre	1 500
	- Autorisation FINEX	5 000
	- Frais d'annulation	20 000
	- Frais de relance	10 000
9.5.1.1	Documents en souffrance :	
	- Commission d'intervention et / ou de prorogation	10 000
	- Commission de dossier souffrance perçu par mois	20 000
	- Frais swift par relance	8 000
	- Port de lettre	1 500
9.5.1.2	Remise à transférer à un confrère	
	- Frais de dossier	20 000
	- Frais d'annulation	20 000
	- Frais SWIFT	8 000
	- Port de lettre	1 500
9.5.2	Remise documentaire export	
	*A la réception des documents :	
	- Frais de dossier	20 000
	- Bordereau par jeu de B/L	10 000
	- Courrier express 1er jeu	Min 30 000
	- Port de lettre	1 500
	- Courrier express 2ème jeu	Min 30 000
	- Commission de change éventuelle	0,15%
	- Port de lettre	1 500
	- Avis de sort	8 000
	* Annulation	
	- Commission d'annulation	20 000
	- Port de lettre	1 500
	- Frais de SWIFT	8 000
9.5.3	Crédit documentaire import	
9.5.3.1	Ouverture :	
	- Commission d'ouverture	2% l'an par trimestre indivisible min 25 000
	- Frais de dossier	15 000
	- Frais swift	26 200
	- Port de lettre	1 500
9.5.3.2	Réalisation :	
	- Commission de levée de documents	0,5% min 35 000
	- Commission de change	0,15% min 5 000
	• SWIFT	8 400
	• TTHU	0,60%
	• Autorisation FINEX	5 000
	• Port de lettre	1 500
	• Commission de transfert	1,5% min 5 000
	- Frais d'annulation	10 000
9.5.3.3	Modification portant sur le montant ou la validité :	
	- Commission	2% l'an par trimestre indivisible min 25 000
	- Frais SWIFT	8 400
	- Port de lettre	1 500
	• Modification simple :	
	- Commission fixe	30 000
	- Frais SWIFT	8 400
	- Port de lettre	1 500

9.5.3.4	Utilisation :	
	- Commission d'acceptation	2% l'an par trimestre indivisible min 25 000
	- Commission de levée de documents	0,5% flat min 35 000
	- Port de lettre	1 500
	- Frais SWIFT	8 400
	- Frais FINEX	5 000
	- Commission de transfert	1,5% min 10 000
	- TTHU	0,6%
	- Commission de change éventuelle	0,15% min 5 000
9.5.3.5	Annulation :	
	- Frais d'annulation	20 000
	- Frais de SWIFT	8 400
	- Port de lettre	1 500
9.5.4	Crédit documentaire export	
9.5.4.1	Ouverture :	
	- Frais de dossier	10 000
	- Commission de notification	0,1% flat min 10 000
	- Commission de confirmation	2% l'an par trimestre indivisible min 25 000
	- Port de lettre	1 500
9.5.4.2	Réalisation :	
	- Commission de réalisation	0,5% flat min 25 000
	- Commission d'acceptation	2% l'an par trimestre indivisible min 25 000
	- Commission de change éventuel	0,15% min 5 000
	- Frais d'envoi	Au réel min 30 000
9.5.4.3	Annulation :	
	- Frais d'annulation	20 000
	- Frais de SWIFT	8 400
	- Port de lettre	1 500
9.5.4.4	Domiciliation recettes d'exportation :	
	• Commission domiciliation	5 000
	• Frais dossier	2 000
	• Port de lettre	1 500
9.5.6	Lettre de crédit	4% min 20 000 par trimestre indivisible
X-	AUTRES SERVICES (DIVERS)	
10.1	Frais de recherche de documents (en unité)	
10.1.1	0 à 30 jours	7 500
10.1.2	30 à 60 jours	7 500
10.1.3	60 à 90 jours	7 500
10.1.4	Plus d'un an	10 000
10.1.5	Supplément par photocopie	Gratuit
10.2	Boîte à lettres	30 000 F/an
10.3	Location de coffre-fort	Non applicable
10.4	Frais de reproduction de clé	Non applicable
10.5	Demande de renseignements sur client	Gratuit
10.6	Demande de renseignements commerciaux (par télécopies et avec accord du client)	Gratuit
10.7	Demande de renseignements financiers	Gratuit
10.8	Demande de renseignements comptables (Commissaires aux comptes)	Gratuit
10.9	Abonnement mensuel au site internet	Gratuit
10.10	Information annuelle des cautions	20 000
10.11	Successions	
10.11.1	Frais d'ouverture de dossier de succession	Gratuit
10.11.2	Frais de dossier de succession (au règlement selon l'actif)	2%
10.11.3	Frais annuels de tenue de compte	Gratuit
10.12	Frais annuels sur compte inactif (créances arriérées)	Gratuit
10.13	Frais relatif saisie-arrêt/avis à tiers détention ou opposition administrative	50 000
10.13.1	Lettre d'avertissement	Gratuit
10.13.2	Lettre d'injonction	Gratuit
10.14	Attestation d'avoirs	10 000
10.15	Reconstitution d'extrait de compte	Non applicable
10.16	Frais rapport de crédit relatif à une demande de prêt (BIC)	Min 300 - Max 1 650
10.17	Authentification de tout document reçu de la clientèle	10 000 F/acte + frais de greffe au réel
10.18	Inscription d'actes au greffe	10 000 F/acte + frais de greffe au réel
10.19	Enregistrement d'actes à la DGI	10 000 F + frais fixe d'enregistrement (au réel)
10.20	Crédit immédiat (suite à la remise d'un chèque)	Cf. commissions de dépassement